



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

opérations extérieures

Question écrite n° 101941

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'affrètement aérien tactique au profit des forces armées. Engagées sur de vastes théâtres d'opération dont la zone sahélo-saharienne, les forces armées nécessitent un soutien tactique d'ampleur auquel leurs moyens aériens propres ne peuvent répondre en intégralité. Aussi est-il nécessaire de faire appel à des sociétés privées d'affrètement tactique par voie aérienne, françaises ou étrangères. En conséquence, il lui demande de préciser le régime juridique et les procédures des marchés passés par le ministère de la défense avec les sociétés privées d'affrètement tactique aérien intervenant sur le théâtre sahélo-saharien et d'indiquer les procédures internes de contrôle mises en place par le ministère de la défense pour s'assurer du respect de ce cadre juridique.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101941

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 261

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)